

**245.** Soyez **affables et complaisants** envers votre clientèle ; *ne la trompez jamais sur le poids ni sur la qualité des marchandises.*

**LOI.** — Sont passibles d'un emprisonnement de trois mois au moins et d'un an au plus, et d'une amende qui ne peut être inférieure à 50 fr., ceux qui trompent l'acheteur sur la *nature* des marchandises, qui falsifient les denrées alimentaires ou médicamenteuses, qui se servent de *faux poids* ou de *fausses mesures*, ou trompent sur la *quantité* des choses vendues. — Le tribunal peut aussi ordonner l'affichage du jugement et son insertion\* dans les journaux.

**246.** **Vérifiez** les marchandises que vous recevez, pour savoir si elles ont bien la quantité et la qualité voulues.

**247.** Si vous vendez à crédit, informez-vous de la **solvabilité\*** de la personne à qui vous vendez. Mieux vaut ne pas vendre que de courir le risque de tout perdre.

**248.** Joignez une **facture** à toutes les marchandises que vous vendez ; exigez-en une pour toutes celles que vous recevez.

#### La banqueroute de Larmuzeau (*suite*).

Mais le syndic s'aperçut que l'inventaire de 18... était falsifié. Lorsqu'il voulut faire rentrer les créances de Larmuzeau, les débiteurs montrèrent des reçus. Comme les sommes n'étaient pas portées sur les livres, on eut la preuve que le malheureux avait frauduleusement détourné cet argent. Ce n'était plus une banqueroute simple qu'il avait faite. C'était une banqueroute frauduleuse.

#### IX. L'ARRESTATION. — LA CONDAMNATION.

Larmuzeau était coupable : l'ordre de le mettre en arrestation fut expédié par le procureur de la République.

Dans les premiers jours d'avril de l'année suivante, le brigadier de gendarmerie de Besny recevait l'ordre d'arrêter Larmuzeau. Ce brave brigadier pensa tout de suite à la femme, aux enfants. Il alla trouver le vieux capitaine ; il lui conta l'affaire. « Venez avec moi, mon capitaine, ajouta-t-il, vous trouverez le moyen d'éloigner madame Larmuzeau pendant quelques instants. Puis vous la préparerez à ce coup terrible. » Ému jusqu'aux larmes, le capitaine accompagna le brigadier.

245. Quels sont ses devoirs envers sa clientèle ?

246. Que doit-il vérifier ?

247. Que doit-il faire avant de vendre à crédit ?

248. Quand doit-il donner et demander une facture ?